Mairie de SARREMEZAN 31350 SARREMEZAN

Tél/Fax: 05 61 95 52 43

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021

Présents: DUBERNARD Maryline, ENEL Catherine, FAGE Aurélie, LAURENT Alain, MARC

François.

Excusée : LAMARQUE Julie

Secrétaire de séance : DUBERNARD Maryline

Madame la Maire ouvre la séance et demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour:

- Délibération travaux réparation toiture église et aides financières

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Madame la Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est approuvé.

1) Statuts du SICASMIR :

Madame la Maire présente les modifications des statuts du SICASMIR qui portent sur les conditions dans lesquelles chaque commune adhère aux compétences exercées par le Syndicat avec possibilité d'adhérer « à la carte » ; aux règles de financement et aux règles de représentation de chaque commune membre au Comité Syndical.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les modifications des statuts telles que présentées.

2) Création d'un poste de magistrat pour les mineurs à St-Gaudens :

Madame la Maire rappelle que, malgré la réouverture du tribunal de St-Gaudens en 2015, la juridiction pour mineurs est restée à Toulouse. De ce fait, la distance et le temps de traitement des dossiers sont problématiques et font courir un risque important à ces mineurs. Quant au suivi des dossiers, le juge pour enfants ne vient que 2 fois par mois à St-Gaudens. L'efficacité dans la lutte contre les incivilités et la petite délinquance ne peut pas, non plus, être maximale du fait de cette absence de proximité. Aussi, il est proposé de demander la création d'un poste de magistrat pour les mineurs à St-Gaudens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande la justice pour toutes et pour tous sur tous les territoires et la création de ce poste de magistrat pour les mineurs.

3) Travaux réparation toiture église et aides financières :

Madame la Maire rappelle les devis établis et présente le compte-rendu de l'expert qui n'accorde pas d'indemnisation car la décennale est dépassée.

Cependant, il faut faire les travaux très rapidement car il y a des dégâts et des risques importants de dégradations supplémentaires. Il convient donc de retenir une entreprise.

Le devis réalisé par l'entreprise GALET s'élève à 32 658€ et celui réalisé par l'entreprise DUBARRY s'élève à 26 239,80€.

Madame la Maire précise que le financement de ces travaux peut se faire ainsi :

DETR = 60% du montant + FRI (Fond régional d'Intervention) = 20% + Autofinancement = 20% Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise DUBARRY pour la réalisation de ces travaux, mandate Madame la Maire pour demander ces aides financières et accepte un autofinancement par le budget communal pour un montant de 5 247,96€ TTC.

4) Projet de PLH dans le cadre du PLUi :

Madame la Maire précise, en complément des documents transmis au Conseil avec la convocation, que le Programme Local de l'Habitat fait partie intégrante du PLUi, de même que le Programme d'Aménagement et de Développement Durable.

Elle demande au Conseil Municipal de donner son avis sur ce projet de PLH.

Le Conseil Municipal approuve le projet à l'unanimité.

5) Questions diverses:

- François MARC précise que le Chemin des Sources a été rouvert par les services de la Communauté de Communes mais il reste le bois à enlever et c'est à la commune de se charger de ces évacuations. L'ONF a cubé ce bois. Comme il y a d'autres bois tombés ailleurs il propose de le grouper pour les mettre à l'affouage.
- Madame la Maire présente les devis établis pour l'élagage des arbres du lotissement, du jardin Henri LABEILLE et la taille des haies du lotissement :

5C = 11 080€ / Arborecime = 5 700€

- Le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise Arborecime (M. GIRAUDEAU° DE Montgaillard/Save.
- Madame la Maire présente le rapport de visite de la commission de sécurité pour la salle des fêtes. Un avis défavorable a été prononcé car il manque le certificat de conformité de l'installation électrique qui doit être établi chaque année par un électricien. De plus, il y a un problème avec l'alarme et des blocs sécurité sont à changer. La société PVI va intervenir lundi prochain pour changer les blocs et réparer l'alarme, pour un montant estimatif de l 142,40€ TTC. Il faut aussi prévoir l'installation d'une ligne de téléphonie fixe + onduleur + téléphone ⇒ un chiffrage sera demandé à Orange.

Madame la Maire propose de revoir la convention de location de la salle des fêtes pour y intégrer le volet sécurité et de prévoir un tarif à la journée.

- Madame la Maire présente le projet pour les travaux sur l'éclairage public qui prévoit l'installation de cellules radiocommandées (émission d'ondes) ⇒ demander de garder les cellules photosensibles (avec interrupteur crépusculaire) et de diminuer la luminosité de 50€ la nuit.
- Madame la Maire informe que la société VELA est venue pour le copieur et a proposé 1 sauvegarde des données informatique sur le Cloud ⇒ pas de réponse pour le moment, l'ATD sera consultée pour des précisions sur ce sujet.
- Madame la Maire propose d'étudier la possibilité de trier les déchets au cimetière ⇒ il faudrait mettre 1 bac pour les plastiques et laisser les déchets verts dans le bac en béton ⇒ contact sera pris avec la Communauté.
- Madame la Maire informe que des travaux sont entrepris dans des maisons sans que les demandes d'urbanisme adéquates soient faites \Rightarrow il faut aller voir les administrés pour qu'ils se mettent en règle.
- Madame la Maire présente la demande reçue quant à l'installation ponctuelle d'un foodtruck sur notre commune ⇒ ok voir si a besoin d'électricité.

- Madame la Maire propose que dans le prochain numéro du bulletin municipal soient évoqués le problème des chiens errants, de la stérilisation des chats, du report de l'installation du distributeur de pain, et les vœux.
- François MARC précise que le bûcheron n'est toujours pas venu pour le peuplier de Quaillavèmes, que ça gêne et que ça va abimer le chemin.
- Madame la Maire présente l'information reçue d'une association qui organise et s'occupe des chantiers jeunes => ça peut être intéressant si on a un projet.

En l'absence d'autres questions diverses, Madame la Maire lève la séance.